



LE DÉPARTEMENT

SPORT/ JEUNESSE

| UNE COMPÉTENCE
DU DÉPARTEMENT |

Var jeunesse Aides financières



LE DÉPARTEMENT

Pour permettre à un plus grand nombre de jeunes Varois de partir en vacances (colonies) ou en voyages scolaires, le Département a mis en place des aides individuelles à la jeunesse dans le cadre du dispositif Var jeunesse. Ce dispositif encourage aussi les jeunes à passer les brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur.

POUR QUI ?

Les familles varoises, sous conditions de ressources. Ces aides financières concernent les sorties scolaires avec nuitées (du CP à la 3^e), les séjours de vacances avec hébergement (de 6 à 18 ans) et les formations au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (17 à 26 ans).

LE DISPOSITIF

Les séjours de vacances ou scolaires doivent avoir lieu en France et correspondre à des conditions de durée et d'agrément. L'aide est calculée en fonction des revenus de la famille. Le versement est effectué directement à l'organisateur de l'activité. Une aide maximale de 450 € est apportée pour les séjours de vacances, et de 200 €, pour les sorties scolaires.

Pour l'aide à la formation au Bafa et au BAFD, il faut avoir suivi l'ensemble de la formation. L'aide s'élève au maximum à 150 € en fonction des conditions de ressources.

OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Les dossiers de demande peuvent être retirés à l'accueil du Conseil départemental, à Toulon et à Draguignan, auprès des centres sociaux du Département ou téléchargés sur var.fr.

PLUS D'INFOS SUR VAR.FR
var.fr/varjeunesse-aides